

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1116

Artikel: Succession de René Felber : les démons des Chambres
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011429>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les démons des Chambres

(ag) Il arrive plus souvent qu'il n'est excusable que les parlementaires, conditionnés par le vase clos de leur univers, soient saisis pas les démons de l'intrigue. Berne offre un climat et des salles d'hôtel propices à des crises récurrentes. Les signes d'une nouvelle éruption pour le 3 mars s'accumulent. Ce que l'on est en train de perdre de vue dans cet univers confiné, c'est d'abord l'après 6 décembre. Le vote du peuple et des cantons, la déchirure qu'il a traduite exigeant que l'on fasse l'économie des divisions stériles, artificielles. De même, les difficultés économiques, structurelles et conjoncturelles, impliquent la loyauté dans les affrontements. Que reproche-t-on au parti socialiste ? Le siège devenu vacant au Conseil fédéral ne lui est pas, officiellement du moins, contesté. Ce parti ouvre donc la procédure interne des primaires. Les deux candidats annoncés sont de qualité, nul ne le conteste.

Le parti, selon une pratique courante, choisit. Il privilégie entre tous les critères de choix la représentativité des femmes.

Une candidature unique n'est pas un défi à l'Assemblée fédérale, qui n'est pas rabaissée au rôle d'instance de ratification. La majorité (on peut en l'occurrence parler de rapport majorité-minorité) a pour devoir démocratique de respecter les critères de choix de la minorité. Elle veille simplement à ce que ce choix ne soit pas une rupture, une provocation ou un défi. Mais son rôle n'est pas de se substituer à la minorité pour faire prévaloir ses propres critères de préférence.

Que peut-on reprocher à Christiane Brunner ? Avoir soutenu l'initiative pour une Suisse sans armée. Combien de Suisses ont, comme elle, voté «oui», non à la lettre, mais pour faire bouger. Sa prise de position sur l'interruption de grossesse ? Elle est conforme à la

pratique de son canton, aussi bien de ses instances judiciaires que médicales. Ce n'est pas elle qui a réanimé ce sujet qui, pour l'instant, trouve une solution de fait par des applications fédéralistes du droit. Est-il opportun de réveiller ce sujet conflictuel et idéologique ? Il est évident que le parti socialiste, une fois son choix arrêté, ne peut pas laisser tomber un candidat. Au lieu de parler de défi à l'Assemblée fédérale, il serait plus intelligent de tenir compte de la sensibilité de ceux que l'on veut bafouer. Une deuxième affaire Uchtenhagen n'est pas acceptable par le parti socialiste et ne sera pas acceptée, indépendamment de tout discussion de principe sur la participation.

A côté des intrigants, il y a aussi, dans ces épreuves électorales, quelques hommes de sagesse qui se font entendre. Les conseillers fédéraux ne sont pas sans influence, qu'ils soient en fonction ou retirés des responsabilités directes. L'alpha et l'oméga de cette sagesse serait, dans la conjoncture actuelle, de ne pas chercher à humilier le parti socialiste et de ne pas faire sciemment la politique du pire. ■

BUDGETS CANTONNAUX

Comment les autres se débrouillent-ils ?

(ag) Certes, la conjoncture frappe chacun. Mais comment font-ils les cantons qui, malgré tout, s'en tirent correctement ? A défaut de la réponse, car l'analyse scientifique des différences intercantonales n'existe pas, au moins quelques repères. Les récapitulations sont celles du Groupe d'études pour les finances cantonales, relayées par la Société pour le développement de l'économie suisse.

Les plus gros déficits (en millions de francs)

Genève	494
Zurich	377
Berne	374
Bâle-ville	292
Vaud	197

On tombe ensuite dans des chiffres très nettement inférieurs à 100 millions.

Les plus gros déficits (en pour-cent du budget des dépenses)

Genève	9,9
--------	-----

Bâle-ville	9
Berne	5,9
Jura	5,5
Neuchâtel	5,3

Le classement de Genève et Bâle-ville, deux cantons urbains, est incontestablement déterminé par le coût de la santé et le poids de l'hôpital universitaire.

Les plus gros budgets d'investissements

(Le montant net à la charge du canton, en millions de francs, est indiqué entre parenthèses.)

Zurich	1237	(965)
Berne	888	(560)
Genève	584	(474)
Tessin	447	(231)
Argovie	424	(211)
Vaud	420	(257)

Les cantons vont dépenser 7,5 milliards en investissements. Il faut savoir que 4,7 milliards seulement leur incombent, car 2,7 sont pris en charge pour l'essentiel par la Confédération et le compte autoroutier.

Sur ces 4,7 milliards, seuls 500 millions sont autofinancés. On ne saurait donc accuser les cantons de procéder à une politique déflationniste.

La capacité d'autofinancement

Elle est déterminée par les amortissements portés au compte de fonctionnement. Quand les amortissements inclus dans le budget ordinaire sont supérieurs au déficit, la différence exprime l'autofinancement. Si les amortissements sont égaux au déficit budgétaire, l'autofinancement est nul. Il est négatif lorsque le déficit exède les amortissements.

Taux de couverture des investissements nets en pour-cent

Bâle-ville	- 74,5
Genève	- 66,4
Vaud	- 19,1
Fribourg	- 10,6
Jura	- 5,9
Neuchâtel	- 4,7
Berne	- 2,3

On remarque la position défavorable des cantons romands à l'exception du Valais qui se signale par un taux d'autofinancement de 52%.

Le meilleur élève de la classe est Argovie, qui autofinance à 76%. Mais le Tessin, comme le Valais, contrairement aux préjugés, s'en tire bien: 54%. Signalons enfin que Zurich qui investit plus d'un milliard en autofinance le 27%. ■